



## REGLEMENT INTERIEUR AES

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des activités extra-scolaires proposées par le Lycée Français de Singapour, en complément du règlement intérieur du LFS.

Les Activités Extra-Scolaires (AES) complètent l'enseignement en classe et permettent à nos élèves d'accéder à l'éducation par le sport, les arts, la culture en développant leur esprit d'équipe. Tout au long de l'année, le LFS propose une large gamme d'activités accessibles dès la moyenne section. Ces activités sont programmées dans la limite des infrastructures du LFS.

### I. INSCRIPTIONS

- Les AES sont organisées en 2 périodes :

- **Période 1** : Inscriptions mi-septembre. Les activités auront lieu de début octobre à mi-janvier.
- **Période 2** : Inscriptions mi-janvier. Les activités auront lieu de mi-février à mi-juin.
- **Les AES annuelles** (inscriptions mi-septembre), auront lieu de début octobre à mi-juin sans interruption.

Tous les parents d'élèves du LFS recevront un email des AES les informant du lancement des inscriptions. Les inscriptions aux AES sont faites par les parents depuis le portail EDUKA mis à leur disposition. La période de pré-inscriptions s'étend sur plusieurs jours.

- Chaque inscription, validée par le bureau des AES, est **forfaitaire et définitive**.

- Chaque élève peut s'inscrire à **deux activités maximum** par session dans la limite des places disponibles et chaque inscription peut être renouvelable en cas d'activité semestrielle. Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les séances ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'enfants. En cas de demande supérieure, un tirage au sort sera mis en place.

- S'il s'avère que certains groupes ne sont pas complets au terme de la période d'inscriptions, l'équipe AES pourra proposer l'inscription des enfants à une troisième activité.

- En cas d'effectif insuffisant, l'activité proposée ne pourra pas être assurée et sera annulée.

- Un certificat médical pourrait être demandé dans le cadre de compétitions sportives.

### VALIDATION DES INSCRIPTIONS

- Seules les inscriptions effectuées dans les délais exigés et accompagnées d'un formulaire GIRO (prélèvement automatique) seront prises en compte. Les GIRO existants sont réutilisables d'une année sur l'autre s'ils n'ont pas fait l'objet d'une annulation par vous-mêmes auprès de votre banque. Il est possible de vérifier le statut de votre GIRO directement depuis votre portail Parent Eduka.

- Pour les nouveaux parents ne disposant pas encore de GIRO, il sera nécessaire de transmettre un formulaire GIRO au LFS **au plus tard 1 mois après le démarrage de l'activité**.



- En cas de non règlement des frais d'inscriptions AES de l'année passée ou de la période précédente, l'inscription de votre ou vos enfants sera refusée.
- Le bureau des AES envoie aux parents un email de confirmation de l'inscription de l'enfant à l'activité choisie.

## DEMANDES D'INSCRIPTION TROP IMPORTANTES.

La priorité sera donnée aux dossiers complets et aux enfants qui ont été assidus à l'activité de l'année passée (prise en compte des absences non justifiées et des retards parents).  
Un tirage au sort sera organisé et les parents informés par email si l'enfant a été retenu ou non à l'activité de son choix. S'il n'a pas été retenu et dans la mesure du possible, d'autres activités lui seront proposées.

## II. TARIFS ET PAIEMENTS

- Les AES se paient obligatoirement par prélèvement automatique (GIRO) pour faciliter le traitement administratif et gérer le volume. Si vous n'avez pas encore de GIRO en place, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site du LFS (La vie au lycée / activités extrascolaires / AES).
- Les factures sont envoyées par email en moyenne dans les 10 jours suivant le démarrage des activités
- La commission Parents apportera une aide financière pour chaque élève boursier à hauteur de sa quotité de bourse pour **une** activité AES semestrielle ou annuelle. Cette déduction sera calculée automatiquement sur la facture AES.

### Pour les nouveaux parents n'ayant pas encore de GIRO en place :

Pour pouvoir confirmer votre inscription et afin de respecter les critères d'inscription, nous vous demandons de nous fournir un formulaire GIRO. Compte-tenu des délais de mise en place du GIRO, nous vous demandons de bien vouloir régler la première facture AES par virement ou chèque à la date indiquée sur votre facture. Une fois le GIRO accepté par la banque, il servira pour les années suivantes et peut aussi être utilisé pour régler vos frais de scolarité. Dans ce cas, merci de nous le signaler.

### Recommandations :

- Compte tenu des nombreux rejets pour cause de signature non conforme, nous vous recommandons vivement de faire valider la signature par votre banque avant de retourner votre formulaire GIRO au Lycée.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez fixer un plafond de prélèvement pour votre GIRO (démarches à faire directement auprès de votre banque).

Le formulaire GIRO devra être déposé ou envoyé par courrier en original à l'accueil du LFS (bâtiment K -2 ième étage) à l'adresse suivante :

**Lycée Français de Singapour**  
**Accueil – GIRO**  
**2900 Ang Mo Kio Avenue 3 Singapore 569935**



Les tarifs AES sont disponibles sur le site internet du LFS, rubrique AES.

- Les tarifs prennent principalement en compte les frais d'encadrement et de matériel. Ils sont calculés au plus juste prenant en compte les jours fériés et intégrant d'éventuelles annulations.

### III. REMBOURSEMENT

**Il n'y a pas de remboursement pour les activités semestrielles.**

Aucun remboursement ne sera effectué au cours de l'année en cas d'intempéries, de Haze, d'absences des élèves, d'abandon de l'activité, ou d'annulation exceptionnelle de séance.

**Seuls deux cas** peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel **sur les activités annuelles** :

- Départ définitif de l'école : Remboursement à hauteur de 50% des frais d'inscription AES, si le départ de l'école a lieu avant le démarrage de la période n°2.
- Absence prolongée suite à une maladie ou à un problème médical avec incapacité de poursuivre l'AES jusqu'à la fin de l'année. Un certificat médical sera demandé alors à la famille pour justificatif : remboursement à hauteur de 50% des frais d'inscription AES, si l'enfant a une incapacité de poursuivre l'AES avant le démarrage de la période 2.

**Toute période commencée est due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.**

### IV. ASSURANCES

Le LFS souscrit à deux polices d'assurance :

#### **1- PUBLIC LIABILITY INSURANCE : Assurance responsabilité civile**

Elle couvre les risques vis-à-vis des tiers, étudiants inclus, en cas de dommages corporels et/ou matériels lorsque la responsabilité du LFS est engagée. Elle ne se substitue aucunement à la responsabilité personnelle des parents, que nous incitons vivement à souscrire une garantie Responsabilité Civile Chef de Famille (Personal Liability), pour les cas où la responsabilité du LFS ne serait pas retenue (à titre d'exemple, un « choc » entre deux étudiants dans une bousculade ne serait pas couvert à moins que la responsabilité du LFS soit clairement identifiée dans l'incident).

#### **2- PERSONAL ACCIDENT INSURANCE : Assurance individuelle accident**

Cette police couvre, entre autre, certains frais médicaux consécutifs à un accident : sur le trajet de l'école, à l'intérieur de l'établissement lors des heures de cours, des pauses ou lors des activités extra-scolaires – La prise en charge maximale des frais médicaux, en tout état de cause, serait de 25 000 SGD. Cette assurance est offerte par l'école et n'est pas une obligation pour le LFS. Elle viendrait en complément de l'assurance médicale souscrite par chaque famille.



## V. HORAIRES DES AES, POINTS DE RDV ET PICK-UP :

### - Pour les maternelles (MS & GS):

➤ du lundi au jeudi de 15h45 à 17h00,

➤ le vendredi de 12h45 à 14h00

*Prise en charge des enfants après leur classe par les assistantes maternelles puis par la coordinatrice AES. Les enfants devront être récupérés par les parents dans leur salle d'activité respective ou zone R, **ponctuellement** à 17h00 ou à 14h00 les vendredis.*

➤ Le vendredi de 14h30 à 15h45

*Les enfants devront être déposés puis récupérés par les parents en zone R, **aux horaires exacts de début et de fin de l'AES.***

➤ le samedi de 9h00 à 10h15 et de 10h30 à 11h45.

*Les enfants devront être acheminés puis récupérés par les parents sur leur lieu d'activité respectif, **aux horaires exacts de début et de fin de l'AES.***

### - Pour les cycles 2 et 3 :

➤ du lundi au jeudi de 15h45 à 17h15

➤ le vendredi de 12h45 à 14h15.

*Prise en charge des enfants après leur classe par les coordinatrices AES. Les enfants devront être récupérés par les parents à l'entrée du LFS (AMK 2900 zone R), **ponctuellement** à 17h15 en semaine ou 14h15 les vendredis.*

➤ Le vendredi de 14h30 à 16h00

➤ le samedi de 8h45 à 10h15 et de 10h30 à 12h00

*Les enfants devront être acheminés puis récupérés par les parents sur leur lieu d'activité respectif, **aux horaires exacts de début et de fin de l'AES.***

## RESTAURATION (les Vendredis uniquement)

- **Maternelles** : Un snack est prévu pendant les heures de cours avant le démarrage des activités.

- **Elémentaire Cycle 2 et 3** : un déjeuner snack (payant) sera servi aux enfants après les cours et avant le démarrage des activités.

- **Cas particulier** : Les enfants inscrits à des AES du vendredi midi, ayant des allergies alimentaires (PAI) sont priés de :

➤ le signaler au bureau des AES par e-mail avant le démarrage des AES,

➤ prévoir **un déjeuner froid** ("lunch box") que l'élève consommera en même temps que les autres élèves. La cotisation « repas » sera déduite des frais d'inscription aux AES.



## ABSENCES AUX AES

Toute absence de votre enfant devra être communiquée au bureau des AES avant le démarrage de l'activité, **indépendamment des secrétariats scolaires.**

- Pour la maternelle : [aesmat@lfs.edu.sg](mailto:aesmat@lfs.edu.sg)
- Pour l'élémentaire Cycle 2 : [aes@lfs.edu.sg](mailto:aes@lfs.edu.sg)
- Pour l'élémentaire Cycle 3 : [aesamk@lfs.edu.sg](mailto:aesamk@lfs.edu.sg)
- Pour le secondaire : [respaes@lfs.edu.sg](mailto:respaes@lfs.edu.sg)

En cas d'absence de l'animateur, celui-ci sera remplacé ou l'activité annulée. Dans ce cas, les parents seront informés par mail ou par téléphone.

## VI. TENUES

- Une tenue adaptée ainsi que des chaussures de sport sont requises pour les activités sportives.
- Pour les activités en extérieur, les enfants doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques. La casquette et la gourde d'eau sont obligatoires.
- Afin d'éviter les pertes, nous vous demandons **de marquer les vêtements au nom de votre enfant.**
- En cas de représentation de l'école à des événements sportifs, la tenue AES liée à l'activité pratiquée (ex : maillot de bain, maillot de rugby, de foot, etc.) n'est pas incluse dans le prix. Elle est donc à la charge des familles et sera mise en vente à la boutique du LFS au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

## VII. RESPECT DES AUTRES ET RESPECT DES REGLES

- Tout participant devra respecter les idées et les personnes présentes lors des activités. La violence physique et l'agression verbale ne seront pas tolérées.
- Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur, smartphone, tablette. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Dans le cas où les parents et les enfants ne respecteraient pas ce règlement intérieur, l'école se réserve le droit d'annuler l'inscription AES de l'enfant, sans remboursement.
- **Les cas suivants entraîneront l'exclusion de l'enfant :**
  - l'indiscipline répétée,
  - les absences non justifiées,
  - les retards répétitifs des parents pour l'acheminement des enfants aux AES,
  - les retards répétitifs des parents pour la récupération des enfants en fin d'AES,
  - la dégradation volontaire du mobilier, du matériel et des équipements (remboursement des frais par la famille).